Informations de base

2001/2067(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
L'impact du transport sur la santé publique **Subject** 3.20 Politique des transports en général 4.20 Santé publique	

Acteurs principaux

Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	RETT Politique régionale, transports et tourisme	LUCAS Caroline (V/ALE)	20/03/2001

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
17/05/2001	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
22/01/2002	Vote en commission		Résumé
22/01/2002	Dépôt du rapport de la commission	A5-0014/2002	
27/02/2002	Débat en plénière		
28/02/2002	Décision du Parlement	T5-0086/2002	Résumé
28/02/2002	Fin de la procédure au Parlement		
28/11/2002	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2001/2067(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	RETT/5/14692

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0014/2002	22/01/2002	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0086/2002 JO C 293 28.11.2002, p. 0022-0100 E	28/02/2002	Résumé

L'impact du transport sur la santé publique

2001/2067(INI) - 28/02/2002 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport d'initiative de Mme Caroline LUCAS (Verts/ALE, UK), le Parlement européen s'est pleinement rallié à la position exprimée par sa commission au fond (se reporter au résumé du 22 janvier 2002). La plénière a toutefois introduit un amendement demandant à la Commission de faire rapport sur ses propositions d'appliquer le principe de l'EIS (évaluation des incidences sanitaires) dans le domaine de la politique des transports d'ici 2003 en tirant parti de l'expérience des États membres dans ce domaine et sur les moyens de combiner, si besoin, l'EIS avec la réalisation d'évaluations environnementales stratégiques. L'Assemblée, de même, s'est félicitée des initiatives de la Commission au regard de la marche et du cyclisme et a considéré que ces domaines devraient être renforcés et étendus.